



VIE PARENTS 91
SCOLAIRE

N° 109 JANVIER 2010

Journal Départemental des Parents d'élèves de l'Essonne

**FÉDÉRATION DES CONSEILS
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ESSONNE**
13 place Galignani
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél. 01.64.96.15.86
Email : fcpe91@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FCPE 91
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 9h30 à 12h et de 13 h à 18h00
Samedi de 9h00 à 12h30
Site internet : www.fcpe91.org

La FCPE91 vous souhaite une

Bonne année

2010

Agenda

Réunion des Responsables de conseils locaux de lycée :

◇ Mardi 19 janvier 2010 à 20 h 30 au Lycée Corot à Savigny-sur-Orge (en attente de confirmation)

de conseils locaux des collèges :

◇ lundi 25 janvier 2010 à 20 h 30 à Brétigny (lieu non encore précisé à ce jour)

de tous les conseils locaux :

◇ lundi 1er février 2010 à 20 h 30 à

Sainte-Geneviève-des-Bois (Salle du Canal, en face du lycée Einstein)

Prochaines formations proposées par la Fcpe91 à Corbeil-Essonnes (avec possibilité de formations décentralisées supplémentaires, sur demande de Conseils locaux ou d'Unions locales) :
Conseil de Discipline : le 28 janvier 2010 à 20 h 30

Commissions Appel (redoublements 6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et Seconde) : le 10 juin 2010 à 20 h 30

Élections scolaires et fonctionnement d'un Conseil Local : le 17 juin 2010 à 20 h 30

Prochain Congrès départemental Fcpe91 :

— samedi 29 mai 2010
Lieu non défini (un appel a été lancé aux conseils locaux désireux d'accueillir ce Congrès).

Prochain Congrès national de la FCPE :

— Les 22, 23 et 24 mai 2010 à Brive

Notes de lecture

Parents et profs d'école - De la défiance à l'alliance

Sous la direction de Dominique Sénore, directeur adjoint de l'IUFM de Lyon

Cet excellent livre sorti en décembre 2009, s'adresse à tous les partenaires de l'école primaire et en particulier aux parents. Il rejoint nos préoccupations sur le terrain pour faciliter la coéducation.

Dominique Sénore, spécialiste de la relation Familles/École, donne ici la parole aux enseignants et expose les résultats obtenus avec des élèves et leurs familles montrant comment les choses se sont concrètement mises en place, pour favoriser la réussite scolaire et lutter contre la violence en agissant avec les parents.

Dominique Sénore développe également, dans ce livre, plusieurs conditions favorisant l'intégration des parents à l'école : « faciliter l'investissement », « favoriser l'implication », « apaiser les relations », « prendre en compte le point de vue des parents », « dialoguer et communiquer », etc.

Pour illustrer cela, il donne la parole à Jacqueline Costa-Lascoux sur « La famille et l'école : du désamour aux retrouvailles », à Sylvain Grandserre sur « École, Familles : je t'aime, moi non plus », à Philippe Meirieu sur « Aider les parents à franchir le seuil de la porte de l'école primaire » et à 3 responsables de fédérations nationales de parents d'élèves (dont la FCPE) pour recueillir leur « point de vue d'acteurs impli-

qués dans les relations entre les familles et l'école ».

En fin, l'auteur présente l'état actuel de la relation Parents/École – « Les parents : partenaires ou clients ? » — au travers d'une étude inédite faite par Georges Fotinos, ancien inspecteur général de l'Éducation nationale et actuel Conseiller du Président de la MGEN.

Dans sa conclusion, l'auteur affirme : « Le véritable enjeu c'est le partenariat avec les parents. Ce phénomène (du parent-client) marque le besoin de responsabilisation des parents dans l'éducation de leurs enfants et la nécessité d'établir un véritable dialogue avec leurs enseignants. Ne pas le prendre en compte conduirait à fragiliser la cohérence du lien social qui trouve encore sa source dans l'École publique, les principes de la République, en un mot, dans la Laïcité. »

Dominique Sénore fait partie des intervenants pressentis pour notre prochain Congrès départemental, le 29 mai prochain.

Éditions Chronique Sociale
(www.chroniquesociale.com) – 12,40 €

L'enfant violent. De quoi parle-t-on vraiment ?

Dossier central (26 pages) du N° d'octobre 2009 de la revue "Sciences Humaines".

La violence des enfants et des adolescents est devenue un enjeu majeur dans nos démocraties. Pas un jour sans que

les médias n'égrènent des faits divers mettant en scène la « violence scolaire », sans que les politiques assurent de leur vigilance quant à la formation de « bandes » ou sans que de nouvelles publications paraissent sur la nécessité – ou non – de dépister la violence dès le berceau...

La violence juvénile est l'objet de débats passionnés dans lesquels les arguments se confrontent et s'affrontent. Dans ce dossier se lit en filigrane la grande inquiétude contemporaine : « peut-on éradiquer le spectre de la violence ? »

À noter: des articles sur la violence juvénile (Agressivité ? Incivilités ? Transgressions ? Crimes ?), « Faut-il dépister les enfants anormalement violents dès 3 ans ? » avec l'avis de Sylviane Giampino (membre du collectif « Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans »), « Médias, une responsabilité contestée », « Peut-on mesurer objectivement la violence scolaire ? », « La guerre des boutons au 21e siècle » et « Comment interpréter les chiffres de la délinquance ? ».

Un dossier passionnant que je recommande à tous les parents qui souhaitent approfondir cette question de la violence chez les enfants et les jeunes.

(* N° 208 – octobre 2009 à commander à Sciences Humaines, BP 256 – 89004 Auxerre Cédex – Tél. 03 86 72 07 00 – www.scienceshumaines.com

Patrice Coulon

Formation des enseignants: Un enjeu capital et méconnu



Le 15 décembre dernier, des enseignants et des parents FCPE manifestaient contre le projet de réforme de la formation des enseignants. Si la mobilisation du monde éducatif sur ce sujet est bien réelle, elle n'est pour autant pas à la hauteur des enjeux.

Le barbarisme qui sert de nom de baptême à cette réforme, dite de « masterisation », sonne d'emblée comme un aveu. Il révèle la volonté d'appliquer un système de formation des enseignants issu d'un contexte radicalement différent du nôtre, sans prendre le temps de l'adapter. Nul ne conteste les défauts et faiblesses des IUFM, qui n'ont pas rempli tous les objectifs fixés lors de leur création. Mais leur mise au rebut telle qu'elle se profile pose plus de problèmes qu'elle n'en règle.

La société française est diverse, dans ses origines, ses convictions, ses niveaux de richesse. La fonction publique, et singulièrement le corps enseignant, doit être le reflet de cette diversité, et permettre à chacun d'avoir des chances égales d'accéder aux métiers de l'éducation. En supprimant l'année de stage à l'issue du concours, la réforme réduit les chances des étudiants les moins fortunés, accentuant encore le lent mouvement de destruction du fameux ascenseur social français, dont la fonction publique de l'enseignement a été l'un des principaux moteurs.

Mais le plus préoccupant reste l'abandon de la pédagogie au profit d'une conception surannée de la transmission des savoirs. Qui accepterait de monter dans un bus dont le conducteur aurait tout appris dans les livres, sans n'avoir jamais touché un volant ? C'est dans une telle école, où les enseignants n'auraient pas acquis une pratique pédagogique indispensable, que nous pourrions bientôt conduire nos enfants. Bien sûr, on peut objecter que la pédagogie n'aura pas totalement disparu à l'issue de la réforme, mais son recul, aussi bien dans la formation initiale que dans la formation continue, ne peut en rien constituer un progrès.

Autant et plus que celle du primaire ou des lycées, les enjeux de cette réforme méritent toute notre attention. La qualité de la formation des enseignants est déterminante pour la qualité de l'école publique bien sûr, mais cela va bien au-delà : elle est aussi un élément de la cohésion sociale, et elle conditionne notre efficacité économique future. C'est pourquoi les parents d'élèves doivent comme les enseignants se saisir de cette question.

L'année 2010 sera déterminante pour l'école publique. Dans l'attente, la FCPE de l'Essonne présente ses meilleurs vœux pour l'année qui commence à l'ensemble de la communauté éducative.

JM Defrémont Président FCPE 91

Sommaire

Agenda **Page 2**

Notes de lecture **Page 2**

Edito du président **Page 3**

Réforme du lycée... suite **Pages 4,5,6**

La sectorisation scolaire **Pages 6**

Les heures supplémentaires **Page 7**

Les 6eme ont la clé de l'Essonne **Page 7**

Jeux dangereux **Page 8**

Problèmes à la MDPH **Page 9**

Collectif 'Non à Edvige' **Page 9**

BONNE LECTURE ...

Réforme des lycées... suite

Dans l'article sur les lycées paru dans le précédent VS91, nous disions que La FCPE attend toujours une vraie réforme du lycée qui soit faite pour assurer la réussite de tous les lycéens et que le chef de l'État se contente de quelques aménagements..

Nous allons tenter ici de présenter ce qui devrait donc changer dans les lycées à partir de la rentrée 2010 sans faire l'impasse sur les désaccords exprimés au sein de la FCPE (notamment dans plusieurs CDPE).

Le 10 décembre, le CSE (Conseil supérieur de l'éducation), a adopté les quatre textes ministériels soumis à consultation à une large majorité en faveur de la réforme avec des amendements qui ont été acceptés par l'administration et qui renforce la dimension pédagogique de la réforme et confortent ses moyens.

Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE nationale, affirmait à la sortie que « de véritables échanges ont eu lieu » « qu'il y a eu de vrais débats sur les textes présentés et qu'on n'avait pas vu cela depuis longtemps ». En effet ce long CSE (14 h -22 h 30) qui a vu le ministre y participer longuement s'est terminé par l'adoption des décrets et arrêtés. C'est assez rare de voir un projet ministériel adopté ainsi par les représentants de l'École.

Des avancées pédagogiques.

Alors que les jours précédents les associations disciplinaires se mobilisaient au profit de leur matière, les nouvelles grilles horaires ont été adoptées par le CSE. Mais un amendement précise que les heures

globalisées (jusqu'à un tiers de l'horaire total) sont accordées "par division".

Leur gestion reste confiée au conseil pédagogique, mais le chef d'établissement ne pourra pas imposer sa répartition en cas de désaccord avec le CA. Il devra proposer une autre répartition dans un délai court. L'accompagnement personnalisé a été redéfini et il "prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires", c'est-à-dire qu'il pourra prendre la forme de TPE.

De nouveaux droits pour les lycéens. .

Ce sont ces avancées pédagogiques, ces nouveaux droits pour les lycéens qui font dire à la FCPE nationale que cette réforme bien qu'incomplète va dans le bon sens.

Le 7 décembre dans une lettre au ministre et cosignée par la FIDL et l'UNL (2 syndicats de lycéens), la FCPE développait 5 axes sur lesquels elle avait déposé des amendements :

Pour nous, la réforme doit être pédagogique, à moyens constants, ne pas écarter parents et élèves, améliorer l'orientation des jeunes et permettre au lycée d'être un lieu de vie démocratique

La FCPE a été partiellement ou complètement entendue par le ministre et a obtenu les modifications suivantes :

- ◇ La procédure pour le vote de la répartition de la DHG en CA a évolué, y compris pour le collège, **renforçant le CA et la commission permanente.**
- ◇ Le proviseur a un délai d'un mois pour répondre à la demande de changement d'orientation faite en cours du cycle terminal (classes

de première et terminale) faite par écrit par les parents ou l'élève majeur.

- ◇ **Des travaux interdisciplinaires ou des TPE sont introduits** (ou rétablis), à tous les niveaux.
- ◇ Un dispositif de tutorat **est proposé à tous les élèves** pour les aider à construire leur parcours de formation et d'orientation.
- ◇ l'enveloppe horaire laissée à disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupe à effectif réduit verra son volume "arrêté par les recteurs sur une base (...) **par semaine et par division**, ce volume pouvant être **abondé en fonction des spécificités pédagogiques** de l'établissement."

Le fait que la dotation soit prévue par division, et non plus par élèves (en fonction de l'habituel H/E) permettra aux lycées perdant des élèves du fait de l'assouplissement de la sectorisation de garder leurs moyens au profit des établissements qui gagnent des élèves.

Le ministre a confirmé son accord sur **la création de maisons des lycéens, l'ouverture de chantiers sur les rythmes scolaires et la voie technologique** (intégrant le tronc commun, le tutorat et l'accompagnement individualisé.

Pour la FCPE nationale, ces avancées importantes représentent une valorisation du rôle du CA et de la commission permanente, des obligations sur la reconnaissance du droit à l'erreur des lycéens dans leur choix d'orientation, le tutorat comme droit pour chaque élève, l'introduction (ou le rétablissement) des TPE,

Réforme des lycées... suite

la garantie des moyens aux établissements y compris pour ceux qui perdent des élèves pour cause de dérogations à la sectorisation.

En conséquence, la FCPE, après avoir fait valoir dans sa déclaration préliminaire l'actuel contexte (suppressions de postes, réforme de la formation des enseignants et déssectorisation) qui pèse sur l'application de cette réforme et avoir redit ses désaccords et ses revendications, **s'est abstenue sur l'ensemble de ces textes.**

Enseignement disciplinaire ou interdisciplinaire ?

La FCPE n'a pas voulu s'engager dans le débat sur la réforme du lycée discipline par discipline, car l'objectif qu'elle assigne à une vraie réforme du lycée est précisément d'en finir avec le "millefeuille" disciplinaire, la juxtaposition sans lien des matières, qui ne permet pas aux élèves d'y trouver du sens.

La réforme vivement souhaitée par la FCPE pour le lycée est une réforme pédagogique qui met les élèves au centre des apprentissages, qui leur permet de construire leur autonomie dans les apprentissages, de construire leur projet et d'approfondir par eux-mêmes leurs connaissances.

Cela passe donc par la mise en œuvre d'heures où les élèves sont pris en charge en petits groupes pour faire de la méthodologie, et par des travaux interdisciplinaires qui donnent du sens aux enseignements, qui leur apprennent des méthodes de travail qu'ils retrouveront dans l'enseignement supérieur, voire tout au long de leur vie.

Plusieurs aspects de la réforme restent contestés

Certains CDPE et des administrateurs du Cdpe91 considèrent que le vote (abstention) de la FCPE "cautionne cette réforme" alors que des éléments leur semblent inacceptables et donne "un blanc-seing à la politique éducative menée par le gouvernement". Par exemple, le fait que l'histoire géographie ne soit plus qu'une matière optionnelle en terminale "S", même si le nombre d'heures d'histoire géographie a augmenté en première. Selon eux Le but de "réduire le caractère d'excellence" de la terminale "S" et de "rééquilibrer les filières" n'est pas du tout atteint, bien au contraire. Et qu'il est grave d'enfermer des futurs scientifiques dans les sciences sans leur apporter une ouverture d'esprit indispensable à la vie en société, au travers de matières comme l'histoire, la philosophie, etc.

Certains pensent, contrairement à la FCPE nationale, que les chefs d'établissement ne feront pas pour autant rentrer des parents dans les conseils pédagogiques. Ils estiment aussi "qu'à la rentrée 2011-2012, ce sera, à minima, 1000 postes d'enseignants supprimés par la simple application de ces arrêtés" et ils posent la question "Comment travailler l'interdisciplinarité sur des classes à effectifs de 35 à 40 élèves ?".

Cette réforme sera-t-elle acceptée et comment va-t-elle s'appliquer sur le terrain ?

Les proviseurs ont reçu la consigne de libérer deux demi-journées pour présenter la réforme (Question : qui

sera concerné ?). Mais cela suffira-t-il à mobiliser les équipes pédagogiques, à définir des priorités communes, vaincre les clivages corporatistes des logiques disciplinaires ?

Mais **un vrai danger menace** la "réforme" du lycée : outre les 14500 suppressions de postes prévues en 2010, et la déssectorisation, c'est **la nouvelle formation des enseignants, décidée par le ministre et définie comme une "formation disciplinaire"** (voir l'article sur la formation des enseignants).

Les circulaires d'application doivent être publiées comme Luc Chatel s'y est engagé avant la fin janvier,

La prochaine réforme des séries STL et STI

Selon le ministre, "elle sera bouclée en mars 2010". "Les enseignements généraux y seront renforcés, tout en maintenant bien sûr un fort ancrage des enseignements technologiques qui font la spécificité et la réussite de ces séries. Les élèves étudieront deux langues vivantes, contre une seule aujourd'hui. Tous les élèves bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, de deux heures par semaine, comme dans la voie générale". "Aujourd'hui, les séries STI et STL sont éclatées entre dix-sept spécialités ou options. Cette spécialisation brouille la distinction entre les séries technologiques et les formations offertes dans le cadre de la voie professionnelle rénovée... Les formations dispensées devront être polyvalentes et permettre aux élèves d'aborder plusieurs grands champs technologiques. Un tronc commun d'enseignements sera mis en place afin de donner une plus

Réforme des lycées... suite

grande cohérence entre les différents parcours et faciliter l'accès aux études supérieures. Les enseignants utiliseront davantage les outils numériques de simulation".

Toujours selon le ministre, "quatre ou cinq spécialités pourraient être proposées dans la filière STI, comme l'innovation technologique et l'écoconception, les systèmes d'information et le numérique, l'architecture et la construction, l'énergie et le

développement durable, les arts appliqués.

Débattre de cette 'réforme'

Nous invitons plus spécialement les conseils locaux des lycées de l'Essonne à organiser, en lien avec ceux des collèges (car ce sont les collégiens actuels qui vont se voir appliquer les nouvelles mesures dès septembre 2010) des échanges pour mieux se saisir de cette

'réforme' et en voir les nouveautés et les limites.

Nous ne manquerons pas d'aborder ce sujet lors de la rencontre des responsables de Conseils locaux, le 1^{er} février à Ste Geneviève des Bois, puis lors du débat sur la réforme du Lycée le 9 février prochain

Patrice Coulon

Réforme du Lycée : Parlons en ensemble !

Réunion débat organisé par la FCPE le 9 Février à 20h30

Lycée JB Corot à Savigny sur Orge

SECTORISATION SCOLAIRE

L'école républicaine et laïque doit donner l'égalité des chances pour favoriser la réussite scolaire pour tous. C'est une de ses missions prioritaires.

Pour cela une sectorisation des villes avait été créée en 1963 en désignant un établissement à chaque élève avec pour principe un géographiquement proche ou le plus proche de son domicile.

Or en 2007, le précédent ministre de l'Éducation Xavier Darcos a voulu et décidé un assouplissement de cette carte scolaire en donnant à des élèves la possibilité de demander une dérogation pour un autre collège ou lycée. Darcos a ouvert la boîte de Pandore.

En effet grâce à l'implantation locale de nos militants dans les écoles, collèges et lycée, nous avons pu constater les effets pervers de l'abolition déguisée de cette sectorisation. La principale conséquence qui apparaît est la fuite des meilleurs élèves qui étaient en ZEP ou RAR vers des établissements à la renommée scolaire meilleure ou en tout cas vers ceux dont le taux de réussite au brevet ou au BAC dépasse largement ceux des villes dites à population défavorisée.

Les élèves étaient jusqu'à présent affectés dans les collèges et lycées de leur secteur géographique et permettait ainsi de préserver une

valeur qui nous est chère à la FCPE la mixité sociale et ethnique indispensable dans une société moderne et évoluée, la France patrie des droits de l'homme.

Le départ de ces élèves vers des établissements dits « à la bonne réputation » entraîne une ghettoïsation des collèges et lycées ZEP et RAR et une paupérisation des populations de ces quartiers.

Cette « demixité sociale » permise par la volonté du gouvernement est à imputer à l'inspection d'Académie qui seule décide « accorder ces dérogations sectorielles préparées par une commission départementale, mais c'est l'IA qui donne l'accord final.

Frédéric SOUZE

La montée des heures supplémentaires dans le secondaire

Lors du dernier CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation nationale) la répartition des ressources en heures d'enseignement laissait apparaître une lente mais inexorable montée des heures supplémentaires à l'année au détriment des heures poste, et atteignant voire dépassant 7 % dans certains établissements du secondaire. La dotation horaire définie dans chaque établissement se compose en effet d'heures postes (HP) et d'heures supplémentaires. Les heures poste correspondent au service d'un enseignant affecté de manière stable à un établissement, pour la durée de son service (18 heures). Les heures HSA (Heures Supplémentaires à l'Année) peuvent être des heures effectuées par un enseignant en poste dans l'établissement, ou des heures effectuées par un enseignant venant de l'extérieur, qui répartira donc son service sur plusieurs établissements, sous forme de BMP (Blocs de Moyens Partagés). Lors de la présentation des moyens attribués à l'établissement, c'est souvent le nombre d'heures global qui est mis en avant, déterminant le rapport « H/E », entre le nombre d'heures attribuées chaque semaine à l'établissement et son nombre total d'élèves reste un élément d'appréciation majeur. Mais si ce rapport reste un indica-

teur essentiel, il faut désormais regarder de très près le rapport entre heures poste et heures supplémentaires. Le lent recul des heures poste est en effet lourd de conséquences :

- Il surcharge les enseignants en poste. Le service de 18 heures est en effet prévu pour permettre à chaque enseignant de faire ses heures devant les élèves et de compléter son activité par les préparations de cours, les corrections, les réunions pédagogiques, les activités administratives, les rencontres avec les parents. Lorsqu'un enseignant effectue une ou plusieurs heures supplémentaires chaque semaine, c'est donc mécaniquement au détriment d'une ou plusieurs activités « hors cours », et c'est donc au prix d'une réduction du temps réservé à chacun des élèves dont il a la charge. Il faut rompre avec l'idée reçue selon laquelle le temps de travail d'un enseignant se limiterait au temps passé devant les élèves, soit 18 heures, autorisant de faire sans problèmes de multiples heures supplémentaires.
- La continuité pédagogique en est affectée. Lorsqu'un enseignant est absent, le nombre de classes concernées est plus important, entraînant des difficultés plus lourdes sur la réalisation des programmes d'une année.
- L'organisation des emplois du temps

des établissements devient plus difficile. Chaque enseignant faisant plus d'heures, l'organisation des demi-groupes de langues, l'attribution des salles, l'organisation des emplois du temps de chaque classe deviennent plus délicates. Dans un contexte global de raréfaction des moyens pédagogiques, cette contrainte supplémentaire est loin d'être anodine.

Reste la question des heures supplémentaires effectives (HSE) qui ont tendance elles aussi à se multiplier, pour permettre aux établissements de fonctionner malgré des dotations horaires désormais systématiquement trop faibles. Ces moyens, exceptionnels au départ, sont en passe de banaliser l'enseignement précaire, dans des conditions de recrutement mal encadrées et dans des conditions de travail indignes pour les enseignants, qui n'ont souvent pas même les droits consentis à tout salarié dans le privé. On voit donc que la gestion des ressources pédagogiques dans l'éducation nationale nécessiterait une véritable refondation, certes dans l'intérêt des enseignants, mais aussi et peut-être surtout dans l'intérêt des élèves.

JM Defrémont

Les 6ème ont la clé de l'Essonne

Cette année, le Conseil général a remis à tous les élèves de 6ème, une clé USB : la « Numéclé 91 », pratique et facile d'utilisation. Une lettre a été envoyée aux parents explique les objectifs du conseil général en direction du collège numérique. Cette clé reste la propriété de l'élève, il peut l'utiliser avec ses professeurs, mais aussi de façon tout à fait personnelle. Elle est compatible PC. Une première fenêtre s'ouvre sur une page attractive et simple: un dossier à 5 onglets ; 6 liens icônes : Catalogue, Configuration,

Numéclé 91, Aide, Date et heure (préconfiguré), État de la mémoire et 1 bouton vert de connexion. Chaque onglet concerne une activité :

Mes logiciels :

Je travaille (open office, maths, calculatrice scientifique...)

Je me détends (lecteur vidéo, draw, photofiltre, enregistreur audio, jeux...)

J'explore (firefox, messagerie, lecteur pod, radio...)

Outil (antivirus, décompresseur, PDF, loupe...)

Mes fichiers : différents classeurs à personnaliser

Liens utiles : vers tous types d'informations pour l'élève et ses parents

Ressources : Des quizz, des musées...

À propos : Avec une allocution du président du CG, les conditions d'utilisations...

Les enfants semblent beaucoup apprécier cette initiative, qui sera reconduite tous les ans. Une clé similaire est remise aux élèves de lycée, par le Conseil régional depuis deux ans déjà.

Alex Pouzol

Jeux dangereux

Les jeux dangereux, pratiqués dans les établissements scolaires, comme dans tous les lieux de vie des enfants, font régulièrement la une de l'actualité. Sous cette dénomination, on retrouve :

les « jeux » de non-oxygénation (jeu du foulard, « rêve indien »), consistant à freiner l'irrigation sanguine du cerveau en comprimant une artère qui conduit le sang à la tête. La sensation recherchée est un sentiment de vertige, la sensation de planer. Les conséquences, surtout si l'enfant reproduit seul ces pratiques, peuvent être graves, voire irréversibles.

Les « jeux » d'agression, intentionnels ou contraints (petit pont massacreur, catch...). Il s'agit de violence physique gratuite menée par un groupe envers un enfant seul ou plusieurs, membre ou non du groupe, consentant ou non. Les conséquences, au-delà d'éventuels traumatismes physiques, sont une dégradation de son image pour l'enfant victime... et éventuellement des sanctions pénales, parfois importantes, pour l'(les) auteur(s) des faits.

La lutte contre la violence et les discriminations fait partie des priorités du ministère de l'Éducation nationale pour cette rentrée scolaire.

La circulaire de rentrée du 20 mai 2009 appelait à une vigilance constante envers les jeux dangereux, avec rappel, en septembre, pour

les recteurs et IA, de la nécessaire mise en œuvre d'une démarche de prévention en direction des parents et du personnel.

Un cahier des charges national pour la formation des personnels de santé et sociaux a dû être diffusé courant du 1er trimestre dans les académies.

Une brochure, éditée par le ministère de l'Éducation nationale, est téléchargeable sur le site : <http://eduscol.education.fr>

Deux associations interviennent dans les établissements scolaires, afin d'informer l'ensemble de la communauté éducative sur ces pratiques : l'APEAS (association de parents d'enfants accidentés par strangulation) et SOS Benjamin. Toutes 2 s'appuient sur des supports de prévention (audiovisuels, mallette pédagogique). Ces 2 associations viennent d'obtenir l'agrément d'associations nationales complémentaires de l'enseignement public.

Le CODES 91, Comité Départemental d'Éducation à la Santé — association partenaire de la FCPE 91 — dans le cadre de sa mission de formation, a organisé 2 conférences sur le thème : « les jeux dangereux », comment les expliquer, comment les prévenir ? en octobre 2008 et octobre 2009, en direction des personnels de l'édu-

cation nationale (infirmières, assistantes sociales, CPE), mais également animateurs intervenant dans le champ péri scolaire.

Pour chacune des 2 conférences, les associations citées plus haut étaient à tour de rôle représentées, mais différents éclairages ont été également portés sur le sujet par plusieurs intervenants. En particulier, lors de la conférence cette année, M G. Michet, psychologue à l'hôpital R Debré, et expert auprès de l'éducation nationale, a rappelé que les « jeux dangereux » relèvent de la prévention des conduites à risque. Cette prévention doit être menée sur le long terme

Repérer... mais encore et surtout prévenir : n'oublions pas le rôle important dévolu au CESC dans ce domaine ainsi que la place des parents dans ce dispositif !

Et, en conclusion : (... Même si un enfant va bien, pouvoir parler est en soi un acte de prévention...) Marie Choquet, directrice de recherche à l'INSERM, responsable de l'équipe « Santé de l'adolescent ».

Besoin d'informations complémentaires ? Si vous êtes intéressé par cette thématique, ou d'autres relevant de la commission santé, n'hésitez pas à me contacter en adressant un message au CDPE, commission santé

Catherine Dutzer

samedi 27 mars 2010

4e colloque « l'ambition de réussir », organisé par l'AD PEP 91

centré cette année sur : « les apports culturels en accompagnement à la scolarité »

Pour plus d'informations, RV sur le site de l'AD PEP 91 : <http://www.adpep91.org>

Des problèmes à la MDPH en Essonne

La Maison départementale pour le handicap rencontre depuis quelques mois des difficultés de fonctionnement. Un Inter collectif s'est mis en place et, animé par l'APF d'Évry (Association des Paralysés de France), intervient auprès du Conseil général de l'Essonne.

Les dysfonctionnements constatés sont de plusieurs ordres :

- ◇ la qualité déplorable de l'accueil avec une ouverture au public trop limitée (12 h par semaine !);
- ◇ la quasi-impossibilité de joindre la MDPH par téléphone et l'absence de numéro gratuit ;
- ◇ des délais trop longs pour le traitement de dossiers qui arrivent en CDA (Commission des droits et de l'autonomie) ;
- ◇ la non-communication à l'usager de la date de passage de son dossier en CDA ;
- ◇ les retards dans la délivrance des notifications de prise en charge ;
- ◇ la perte de certains dossiers obligeant certaines familles à renouveler leurs demandes
- ◇ la non-application de la procédure d'urgence (pourtant inscrite dans

la loi).

L'intercollectif demande au Conseil Général que la MDPH mette en œuvre la loi du 11 février 2005 et serve au mieux les personnes en situation de handicap au service desquelles cette structure "guichet unique" a été créée. Si quelques améliorations ont eu lieu dernièrement, il reste encore beaucoup à faire. Coordination et informations : www.apf91.org Une réunion est prévue le 18 janvier pour aborder l'amélioration du fonctionnement de la MDPH

Le collectif 'Non à Edvige'

Il y a un peu plus d'un an, après une importante mobilisation de 250 000 citoyens et de 1300 organisations démocratiques, le décret créant EDVIGE avait été retiré le 20 novembre 2008.

Onze mois après sa sortie par la porte, il rentre à nouveau par la fenêtre. En effet, deux décrets datés du 16 octobre 2009 (jour de la sainte Edwige !!!) et publiés au Journal Officiel le 18 octobre resuscitent EDVIGE.

Si la mobilisation a permis l'abandon d'une « mesure phare » qui consistait à fichier la vie sexuelle et l'état de santé, considérées comme données sensibles et a permis de mieux garantir la traçabilité de l'accès aux données et leur effacement, de nombreuses dispositions inacceptables perdurent.

Citons, par exemple le fichage des

mineurs dès 13 ans sur la base de la présomption d'atteinte à la sécurité publique ou des mineurs dès 15 ans pour les enquêtes administratives liées à la sécurité publique ; le recueil de données sensibles comme les « activités publiques » ou les « motivations politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales » considérées comme pouvant être incompatibles avec l'exercice de certaines fonctions ou missions, sans que soient mieux précisées ces « motivations »...

Ou encore « l'origine géographique » qui pourrait conduire à stigmatiser des populations non seulement au regard de leur origine ethnique, mais aussi au regard de leur résidence dans certains quartiers. Les organisations membres du collectif « Non à EDVIGE (dont fait

partie la FCPE) dénoncent le fait que ces 2 décrets ont été signés dans la précipitation alors qu'il avait été convenu par des représentants de l'État et des parlementaires, notamment de la majorité, que la création de tout fichier portant atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux devait ressortir de la loi.

Considérant que ces nouveaux décrets ne répondent en rien aux objections émises à l'encontre d'EDVIGE, ils appellent à une mobilisation de même ampleur, se réservent le droit de former des recours contre ces décrets devant le conseil d'État et réclament qu'un large débat démocratique s'instaure sur la question du fichage.

www.nonaedvige.ras.eu.org –
contact@nonaedvige.ras.eu.org



Votre enfant n'a pas fini
de vous surprendre.
Autant le prévoir.



Qui aime bien, protège bien.

mae scolaire & extra-scolaire

L'assurance scolaire & extra-scolaire de la MAE protège votre enfant 24h/24 et 365 jours/an dans toutes ses activités, à l'école comme dans sa vie de tous les jours (maison, loisirs, voyages...), qu'il soit l'auteur ou la victime d'un accident. Et cela, même s'il se blesse seul.

Avec la MAE, vous avez la garantie que votre enfant sera pris en charge dans les meilleures conditions :

- Remboursements dès le 1^{er} euro, sans aucune franchise.
- Soutien scolaire à domicile en cas d'immobilisation prolongée.
- Soins dentaires et lunettes : jusqu'à 400 €.

31 €/an seulement

Adhésion Immédiate sur
→ www.mae.fr

MAE de la Région Parisienne
9 rue d'Argenson - 75008 PARIS
0820 062 062 (0,12 € TTC/min)

**JOURNAL
GRATUIT**
Envoyé par courriel

Directeur de publication :
Jean-Marc
DEFREMONT

Rédaction :
C.A. de la FCPE 91

Mise en page :
FCPE91
Administration : Myriam BELKHIR

Reprographie : FCPE 91